

## L'avenir des pratiques coopératives dans un monde en mutation

Jacques DEFOURNY<sup>1</sup>

### Introduction<sup>2</sup>

S'interroger sur l'évolution des pratiques coopératives à l'aube du troisième millénaire, c'est s'inscrire dans une longue série de réflexions qui se sont succédées depuis vingt-cinq ou trente ans. Durant ce laps de temps, il y eut manifestement une accélération dans la réflexion sur les principes et les règles coopératives.

En guise d'exemple, aux deux extrémités de la période allant des années 60 aux années 90, je voudrais d'abord citer le travail en profondeur mené par le professeur Paul Lambert de l'Université de Liège - dont j'ai été l'étudiant - et qui a longtemps été le président du CIRIEC. En 1966 déjà, Paul Lambert avait organisé à Liège un colloque intitulé «*Les principes coopératifs : hier, aujourd'hui et demain*». Et plus près de nous, je voudrais citer le travail énorme fourni ces dernières années par l'Alliance coopérative internationale, et en particulier par un «*Work Group*» qui a présenté un rapport substantiel au dernier congrès de Tokyo. Dans la même ligne, je pourrais aussi évoquer les travaux réalisés dans le cadre du CIRIEC - un peu dans le prolongement de l'oeuvre de Paul Lambert - par un groupe de travail international qui se penche depuis 1989 sur les mutations des règles coopératives et leurs implications socio-économiques.

Les pratiques coopératives sont donc l'objet d'une réflexion permanente et, en ce sens, le thème n'est pas très original. Mais en même temps, plus que jamais, les scientifiques doivent épauler les mouvements coopératifs dans la redéfinition de leur spécificité et surtout dans le discernement des nouveaux champs d'action de la coopération, nouveaux champs qui sont l'avenir de la coopération. Mon sentiment profond est, en effet, que la discussion ne doit pas rester centrée sur ce qui constitue le cadre formel de la coopération, à savoir les sociétés enregistrées sous le statut coopératif et reconnues comme telles au sein

---

<sup>1</sup>Professeur et titulaire de la Chaire d'Économie politique et sociale, Université de Liège.

<sup>2</sup>Bien que légèrement retravaillé, le texte de l'exposé a conservé une large part de son style oral.

des mouvements existants. S'il en était ainsi, je craindrais fort que toutes nos réflexions ne s'apparentent à une stratégie purement défensive, à des reculs successifs dans la définition de l'identité coopérative.

Il est vrai que les pressions de la concurrence internationale et les mutations du capitalisme poussent tellement à l'uniformisation des pratiques commerciales et financières, que le mouvement coopératif, dans les économies occidentales, semble en permanence sur la défensive pour ce qu'il en est de son identité, et qu'il est même souvent obligé de reculer. Mais que l'on me comprenne bien. Je ne dis pas que l'ensemble des mouvements coopératifs dans nos sociétés est en train de passer au «coopitalisme», comme le disait un jour un chercheur québécois, et qu'ils vont perdre toute leur spécificité. En fonction de différents facteurs, comme le secteur d'activité, la taille minimale pour survivre, l'intensité de la concurrence, l'enracinement social des entreprises, je pense que bien des mouvements coopératifs pourront maintenir, en la renouvelant, une véritable identité coopérative tout en assurant leur réussite économique. Nous reviendrons sur ces facteurs plus loin, mais soulignons déjà que l'avenir de la coopération réside autant en dehors du cercle des entreprises coopératives qu'en son sein.

C'est cette ouverture que traduit l'expression «pratiques coopératives» qui ne se réfère pas uniquement aux sociétés coopératives. Pour une réflexion qui dépasse ainsi le cadre formel de la coopération officiellement reconnue, on comprendra d'autant mieux que les scientifiques complètent et éclairent les démarches internes aux mouvements.

Je voudrais mener ma réflexion en deux étapes : dans un premier temps, essayer de dégager quelques grandes leçons de l'histoire coopérative et dans un second temps, à travers la grille de lecture fournie par cette histoire, m'interroger sur l'avenir que peuvent avoir les pratiques coopératives, dans l'hémisphère Sud d'abord et dans l'hémisphère Nord ensuite.

## **Les leçons de l'histoire coopérative**

Je ne suis pas un historien. Pas davantage un spécialiste de la prospective et encore moins un idéologue capable de prophétiser sur des lendemains coopératifs qui chantent ou qui déchantent. Aussi vais-je simplement asseoir mon analyse sur des bases finalement assez élémentaires, mais qui me paraissent incontestables et pratiquement incontestées.

La première leçon que l'on peut tirer d'un siècle et demi d'histoire coopérative est sans doute la suivante : la coopération s'est développée parmi des classes laborieuses exploitées et luttant pour améliorer leurs conditions de vie très précaires. En d'autres termes, comme l'ont souvent dit Georges Fauquet et Henri Desroche, la coopération est d'abord fille de la nécessité. C'est la toute première leçon et la première composante de notre grille de lecture.

Illustrons brièvement cette «condition de nécessité». Les coopératives de consommation étaient l'expression des efforts collectifs de personnes qui

voulaient acheter leur pain, leur alimentation, à meilleur prix, parce que leurs moyens de subsistance étaient déjà très maigres. Quant aux coopératives ouvrières de production - nous disons aujourd'hui les coopératives de travailleurs -, elles traduisaient une réaction de travailleurs artisans qui voulaient sauver leur métier, rester maîtres de leur travail, au lieu de se faire enfermer dans un salariat très éloigné des acquis sociaux actuels et qui les dépossédait véritablement de la maîtrise de leurs outils de production. Sans oublier ceux qui, tout simplement, avaient été jetés au chômage par les mutations du capitalisme et qui essayaient de réagir en créant, à quelques-uns, leurs propres entreprises.

Dans toutes ces circonstances, c'est la condition de nécessité qui a prévalu. C'est poussés dans le dos par une pression économique ou socio-économique que les gens se sont serrés les coudes et ont mis sur pied des entreprises de type coopératif. Peut-on en déduire que c'est la coopération aujourd'hui qui a le plus d'avenir dans les couches les plus défavorisées et parmi les exclus de nos sociétés? Ce serait sans doute oublier une deuxième grande leçon de l'histoire.

Cette deuxième leçon est la suivante : le dynamisme de la coopération au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle était l'expression d'une culture de classe très forte, d'une identité collective, d'une classe certes exploitée, mais largement solidaire. Ses membres étaient liés par un travail ouvrier leur faisant tous vivre le même genre d'épreuves et le même type de conflits avec les patrons propriétaires. Il y avait donc bien une identité collective ou, à tout le moins, une communauté de destin.

Nous rejoignons ici le résultat de diverses recherches, et notamment celles du groupe de recherche CIRIEC qui a travaillé sur les mutations des règles coopératives. En effet, pendant plusieurs années, nous avons cherché ce qui pouvait expliquer que l'identité coopérative se maintienne mieux dans certaines circonstances, dans certains secteurs, dans certaines zones géographiques, que dans d'autres. Ces travaux ont mis en évidence le fait que lorsqu'il y a une identité sociale et culturelle très forte au sein d'une entreprise ou d'un mouvement coopératif, celui-ci garde beaucoup mieux ses spécificités coopératives.

Quelques exemples suffisent pour illustrer cela. Dans l'histoire du fameux complexe coopératif de Mondragon, chacun sait à quel point l'identité basque a joué un rôle important, même si elle s'est combinée avec d'autres facteurs favorables à l'émergence de la coopération. Au fond, nos deux conditions étaient parfaitement remplies. La nécessité, c'était tous les besoins de reconstruction après la guerre civile et la Deuxième Guerre mondiale. L'identité collective, c'est cette réaction de toute une culture, de tout un peuple, face à un risque de domination castillane. Ces deux facteurs expliquent dans une large mesure le dynamisme et, aujourd'hui encore, la vitalité du mouvement coopératif de Mondragon.

D'autres expériences plus anciennes sont aussi parlantes. Par exemple, en Belgique, le monde paysan flamand a mis sur pied, il y a plus de cent ans, un mouvement coopératif remarquable de dynamisme qui comprend des caisses

rurales très nombreuses et performantes et des coopératives qui, aujourd'hui, commercialisent une large part de la production agricole. Ce mouvement coopératif a été construit sur une identité culturelle très forte, l'identité d'un petit peuple qui ne parlait que le flamand alors que le français était imposé comme langue officielle. Ce petit peuple cherchait à sauver sa culture et son identité en tablant sur un développement économique autonome. Et pour la condition de nécessité, je n'ai pas besoin de faire un dessin : la petite paysannerie cherchait par tous les moyens à commercialiser ses productions et à acheter ses intrants à des prix un peu plus favorables que ceux imposés par les grands négociants.

Les mêmes facteurs se retrouvent dans l'histoire des coopératives au Canada francophone. La condition d'identité collective y est tout aussi valable. N'y avait-il pas une identité francophone et catholique à défendre face à une domination anglo-saxonne et protestante? Quant à la condition de nécessité, elle valait tout autant pour le Canada francophone que pour la Flandre d'il y a cent ans. Le parallèle entre les deux régions est d'ailleurs d'autant plus pertinent que c'est auprès du «Boerenbond» flamand autant qu'aux sources allemandes du mouvement Raiffeisen qu'Alphonse Desjardins a trouvé l'inspiration.

En guise de synthèse sur ces leçons de l'histoire, on pourrait donc dire que si la coopération est fille de la nécessité, elle est aussi fille d'une identité collective ou d'une communauté de destin. Autre manière de le dire : la coopération est, par essence, faite d'initiatives économiques lancées sous la pression de besoins cruciaux et portées par un mouvement social soudé dans l'adversité.

Terminons cette première partie en soulignant combien ces deux conditions rejoignent le noyau des règles et de la dynamique coopératives. Rappelons-nous que le coeur de la coopération, c'est la double qualité d'usager et de membre. La coopérative a en effet ceci de tout à fait original : les membres qui fondent et contrôlent la coopérative en sont aussi les usagers (en tant qu'acheteurs, fournisseurs, épargnants, travailleurs...). Au fond, la qualité d'usager ne correspond-elle pas à la condition de nécessité? N'est-elle pas le résultat de cette pression qui fait qu'une activité économique doit être mise en oeuvre afin de résoudre un problème vital? Quant à la qualité de membre, elle est sans doute liée à la condition d'identité collective : parce qu'il y a identité collective, des initiatives sont lancées, dans lesquelles on se sent partie prenante, membre à part entière.

## **Les pratiques coopératives aujourd'hui**

Si l'on veut bien accepter cette lecture de l'histoire coopérative - qui n'est pas parfaite et qui mériterait, certes, des nuances - si l'on veut bien, à tout le moins la prendre comme un éclairage, alors posons-nous la question suivante : où ces conditions sont-elles remplies aujourd'hui, où trouve-t-on ces deux ressorts essentiels de la coopération? C'est peut-être là une manière un peu renouvelée de s'interroger sur l'avenir des pratiques coopératives.

Tout d'abord, si l'on prend la condition de la nécessité, une réflexion vient directement à l'esprit : c'est probablement dans les régions du monde qui connaissent le plus de difficultés qu'existe le plus grand potentiel pour un développement coopératif. On pense évidemment à l'hémisphère Sud, aux pays en voie de développement.

D'ailleurs, si l'on se réfère aux statistiques de l'Alliance coopérative internationale, on s'aperçoit que la croissance coopérative est bien plus forte dans l'hémisphère Sud que dans l'hémisphère Nord. En Afrique, par exemple, il y a une remarquable vitalité coopérative, - notamment par le biais des coopératives d'épargne et de crédit -, que ce soit de manière formelle ou informelle. Elles ne sont pas toujours enregistrées sous statut coopératif, mais il n'empêche que les pratiques sont très souvent coopératives. Là, la condition de nécessité est remplie parce que la seule autre solution est d'accepter les taux imposés par les usuriers ou, plus généralement, de se résigner à des transactions défavorables.

Dans les pays en voie de développement, il est préférable de distinguer les zones rurales des zones urbaines. Non pas que la condition de nécessité soit fondamentalement différente selon que l'on envisage la ville ou la campagne. Mais c'est au niveau de l'identité collective que le problème se pose de manière particulière, suivant la zone.

Dans le monde rural, très souvent, le ferment communautaire, la pression sociale, l'appartenance à un groupe sont encore tels qu'il y a là un terreau pour des identités et des initiatives collectives que l'on ne retrouve pas nécessairement dans les villes. Cela explique pourquoi on constate un bouillonnement coopératif dans bien des régions rurales des pays en voie de développement. Nous voyons foisonner des formes coopératives, pré-coopératives, des coopératives informelles qui portent des noms très divers : banques céréalières pour l'achat et le stockage de céréales, comités de gestion de périmètres irrigués, greniers villageois pour le stockage collectif, marchés autogérés, pharmacies villageoises, maternités de village et caisses de santé primaire, groupements de reboisement ou de lutte anti-érosion, groupements pastoraux coopératifs, groupements de pêcheurs, groupements d'épargne et de crédit, tontines, groupements Naam, pré-coopératives d'artisanat, organisations d'économie populaire, etc.

Pour prendre un exemple parmi des milliers d'autres, citons cette initiative tout à fait extraordinaire qu'est la Grameen Bank. Cette banque rurale créée au Bangladesh en 1976 prête aujourd'hui de l'argent à 1 300 000 femmes. 280 000 villages sur 500 000 sont touchés. Le système est le suivant : la banque prête de l'argent à des groupes de cinq femmes, des groupes dits de solidarité, et c'est l'ensemble du groupe qui est responsable du remboursement des cinq prêts accordés à chacun des membres de ce groupe. Le contrat stipule aussi que le groupe doit s'engager dans une dynamique de progression collective sur le plan de l'alphabétisation, de l'amélioration de l'hygiène, de la santé, de

l'alimentation, etc. Régulièrement, plusieurs groupes de solidarité se réunissent pour faire le point avec un représentant de la banque. Progressivement, ces femmes, qui sont parmi les plus rejetées du monde, acquièrent une identité collective beaucoup plus construite, une vraie dignité sociale. C'est là un processus qui fait tache d'huile, à un point tel que le modèle de la Grameen Bank est en train d'être exporté dans de nombreux autres pays en voie de développement. Par le biais de la solidarité de remboursement, il y a une dynamique et une pression sociale à l'intérieur du petit groupe. C'est là la force du modèle et cela explique que le taux de remboursement des prêts est de 98 % - performance rarement égalée par d'autres institutions.

Dans ce type d'expérience, on vérifie aisément que sont remplies aussi bien la condition de nécessité que la condition de l'identité collective. Même si, au départ, ces femmes ne sont pas toujours directement liées les unes aux autres, la dynamique est telle qu'elle tisse un véritable processus d'identité collective ou de communauté de destin.

En revanche, il est frappant de constater que ce genre de pratiques coopératives se développe beaucoup moins dans les villes du Tiers Monde. Là, c'est davantage le secteur informel au sens le plus large du terme, surtout à travers des initiatives individuelles, qui occupe le terrain. Le tissu social y est en effet beaucoup plus déstructuré et l'on a donc beaucoup moins de chances de voir remplie la condition d'identité collective. Cependant, il faut se garder de généralisations hâtives. Dans certaines villes d'Amérique latine, par exemple, à côté d'un sous-prolétariat, on trouve de nombreux sans-emplois d'un niveau d'études relativement élevé qui vont essayer de mettre sur pied des projets économiques communautaires. Apparaissent dès lors ce qu'on appelle des «organisations d'économie populaire» qui s'apparentent très fort à des initiatives coopératives.

### *En Europe centrale et orientale*

Après avoir évoqué les pays en voie de développement, je voudrais maintenant envisager les économies développées, en commençant par les pays d'Europe centrale et orientale. Dans ces pays, il existe un grand obstacle au développement coopératif pour la décennie qui vient, obstacle qui s'est manifesté dès la chute du mur de Berlin : c'est le discrédit dont souffre tout ce qu'on appelait coopératives, parce que celles-ci ont très souvent été des relais du pouvoir communiste. Dans bien des cas, les coopératives ont été des entreprises publiques déguisées ou des instruments de contrôle social. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de vraies coopératives mais, parce que la coopérative a été associée à l'ancien régime, il est très difficile - j'en ai fait l'expérience plus d'une fois en Pologne et en Hongrie - de «faire passer» le simple mot «coopérative». Il en va déjà tout différemment du terme «mutualité» ou «mutualisme».

Il n'empêche que la dynamique coopérative, même si elle doit renoncer pour un temps à son nom, a sans doute, dans le contexte des pays d'Europe centrale,

un grand avenir. Tout l'enjeu peut être résumé comme suit : l'immense aspiration à la liberté s'est d'abord traduite par la destruction des anciennes structures - encore que les résultats des dernières élections dans plusieurs pays indiquent déjà un certain retour du balancier. Le grand défi de ces sociétés est maintenant de reconstruire des fonctions collectives à partir de cette liberté, car les mécanismes de régulation sociale et économique étaient construits sur trop de coercition.

C'est donc la question des socialisations volontaires qui se pose aujourd'hui dans ces pays. Or, l'entreprise coopérative est une des premières réponses à cette question. Il est clair que la dynamique coopérative, par le fait qu'elle repose sur l'adhésion individuelle, rencontre parfaitement l'exigence de liberté. Et, parce qu'elle est aussi socialisation, elle est un jalon tout à fait indispensable pour la reconstruction des grandes fonctions collectives et des grands mécanismes de solidarité dans ces pays. Seul l'avenir nous dira la vitesse à laquelle ces sociétés décideront à nouveau de socialiser, en partie au moins, leurs ressources pour relever les grands défis collectifs. Nous en resterons là pour l'Europe centrale et orientale, bien qu'il y ait évidemment beaucoup d'autres choses à dire en la matière.

#### *Dans les économies occidentales*

Dans nos pays, si l'on accepte la grille de lecture évoquée plus haut, est-ce qu'il y a encore un avenir pour les pratiques coopératives? Envisageons d'abord les mouvements coopératifs tels qu'ils existent de nos jours. Nous parlerons plus loin de l'avenir des pratiques coopératives en dehors de la coopération aujourd'hui institutionnalisée.

Pour les entreprises coopératives des grands mouvements que nous connaissons, il serait bon de distinguer deux situations assez différentes. D'une part, nous trouvons des activités coopératives qui ont été intimement liées au développement industriel depuis cent ou cent cinquante ans et qui sont à présent soumises à une intense concurrence internationale. Il y a d'autre part des secteurs où les questions de taille et de concurrence ne se posent pas de la même manière.

#### *Les grandes coopératives d'usagers de l'ère industrielle*

Voyons d'abord les secteurs coopératifs très liés à l'ère industrielle : la distribution, le crédit, l'assurance, l'amont et l'aval de l'agriculture, bref les grands chevaux de bataille de la coopération au cours des cent cinquante dernières années. Si l'on veut bien regarder honnêtement l'évolution de ces secteurs, nous pouvons affirmer que les deux conditions évoquées précédemment tendent à s'atténuer, voire parfois à disparaître. La condition de nécessité, tout d'abord : dans bien des cas, elle s'est fortement affaiblie puisque, dans ces secteurs, il y a en général moyen de trouver les mêmes biens ou les mêmes

services à des conditions similaires auprès d'entreprises traditionnelles. Le recours aux coopératives n'est donc plus du tout aussi vital qu'auparavant.

La condition d'identité collective n'est plus guère remplie, elle non plus. L'identité collective des membres s'est affaiblie et la clientèle s'est fortement diversifiée incluant souvent des non-coopérateurs. D'un point de vue socioprofessionnel et socioculturel, les membres sont extrêmement variés, d'autant plus que, dans ces coopératives d'usagers, c'est souvent par dizaines ou centaines de milliers que l'on compte les coopérateurs.

Il faut donc reconnaître que les deux conditions historiques du succès coopératif ne sont plus vraiment satisfaites. C'est pour cela, me semble-t-il, que les coopératives de ces secteurs ont connu, ces dernières décennies, des évolutions qui ne manquent pas de poser problème. Dans certains domaines, on a constaté un énorme recul ou même la disparition complète des coopératives. Ainsi, dans plusieurs pays d'Europe occidentale, c'est tout simplement la faillite des coopératives de consommation que l'on a dû enregistrer. Dans beaucoup d'autres cas, c'est plutôt le passage à du «coopitalisme» qui nous frappe. En effet, le marché et la concurrence exercent des pressions telles que les coopératives sont bien obligées, si elles veulent survivre, d'adopter une série de pratiques qui étaient plutôt le lot de leurs concurrents : concentration financière croissante, intégration avec d'autres groupes non coopératifs, création de filiales que les membres contrôlent très peu. Bref, une série de pratiques qui tendent à remettre en question l'identité coopérative.

Mais ces tendances et cet affaiblissement de l'identité coopérative ne sont pas irréversibles dans tous les cas. Si on ne peut guère être optimiste pour bon nombre de coopératives, d'un autre côté, l'histoire récente montre que, dans certains cas, il est possible de renverser la vapeur, à condition, semble-t-il, de travailler à partir des deux conditions exposées précédemment.

Voyons d'abord les pistes que peut suggérer la condition d'identité collective. Si l'identité collective qui a structuré les coopératives d'Europe occidentale du siècle passé s'est affaiblie à l'instar des mouvements ouvriers auxquels elles étaient associées, en revanche le sentiment communautaire à la base des coopératives du Québec, d'Acadie ou de Mondragon semble rester très fort aujourd'hui. En effet, l'affirmation et la défense d'une nette identité culturelle reste d'actualité dans ces régions et c'est sans doute la raison pour laquelle les coopératives y affichent leur tradition rochdalienne avec fierté : alors que tant de grandes coopératives en Europe préfèrent ne plus insister, c'est le moins que l'on puisse dire, sur leur appartenance à la famille coopérative, celles-là osent encore la revendiquer aux yeux du grand public. En d'autres termes, dans certains contextes, la coopérative reste signifiante pour les membres et pour une large part de la population lorsqu'elle est associée au destin d'une communauté. Bien des enseignements devraient être tirés de cette constatation, à l'heure où se manifestent de plus en plus des quêtes d'identité de toutes sortes, ainsi qu'un «retour au territoire» comme source d'identité (voir par exemple les travaux d'Alain Touraine). Ce qui est sûr, c'est que si les grandes coopératives veulent

retrouver un ancrage social autre que celui d'une clientèle éclatée, elles doivent se lier à des communautés locales bien plus que tabler sur la perpétuation des classes sociales de l'ère industrielle.

Soulignons aussi le fait que des marges de manoeuvre existent encore dans le choix des stratégies de développement des grandes coopératives d'usagers. Alors que certaines optent pour la suppression pure et simple des coopératives locales qui s'étaient progressivement fédérées au fil du temps et les remplacent par des structures très centralisées, d'autres, opérant pourtant dans le même secteur, choisissent délibérément de maintenir, voire de revigorer, les structures primaires, même si une large part des opérations doit inévitablement s'organiser à une autre échelle.

Enfin, que peut inspirer la condition de nécessité aux coopératives installées sur des marchés où leurs concurrents rencontrent pratiquement de la même manière les besoins de la clientèle? Comme la condition d'identité collective, elle marque assurément un carrefour, un choix possible entre l'abandon d'une source essentielle de la coopération et un ressourcement de la dynamique coopérative. Dans le premier cas, les coopératives calqueront leurs stratégies de développement sur celles de leurs concurrents jusqu'à gommer complètement les fragments d'identité coopérative qui peuvent leur rester. Dans le second cas, elles chercheront à développer des réponses originales à des besoins insatisfaits de la société, en particulier au niveau des communautés locales (voir la condition d'identité collective). Ainsi, la puissance de leurs moyens pourrait-elle leur permettre de servir de tremplin à de nouvelles initiatives dans des domaines délaissés par l'entreprise capitaliste et par les pouvoirs publics.

### Les autres coopératives

A côté des grands secteurs que l'on vient d'envisager (agriculture, crédit, assurance, distribution...), il est d'autres branches où la pression de la concurrence est moindre, où les questions de taille se posent différemment et où la liaison avec l'ère industrielle est sans doute moindre. Ce sont des secteurs où les coopératives sont déjà présentes, mais où beaucoup de développements semblent encore possibles. J'en citerai trois, même si d'autres encore pourraient sans doute être évoqués.

Je pense d'abord aux coopératives de travailleurs qui, par essence, sont de taille plus restreinte et qui naissent souvent de la réaction d'un groupe de chômeurs ou de travailleurs menacés par le chômage. Elles sont d'autant plus l'expression d'une dynamique collective que le travail y est vécu en commun. En cela, la coopérative de travail maintient, plus que beaucoup de coopératives d'usagers, l'identité collective du groupe.

Un autre champ est celui des coopératives de détaillants qui se développe beaucoup en Europe parce que la coopération s'impose comme une nécessité : la concurrence des chaînes de grands magasins est telle que bien souvent le petit détaillant doit se résoudre à disparaître ou s'allier avec d'autres. L'identité collective est peut-être moins présente, mais la condition de nécessité joue ici

un rôle d'une intensité toute particulière. Notons en passant que ce mouvement de coopération entre détaillants semble aller à la rencontre du mouvement de décentralisation dans la gestion des grandes chaînes de supermarchés. En effet, un peu partout se manifeste une forte tendance à la décentralisation, sous forme de «franchising», dans les chaînes qui étaient auparavant les plus centralisatrices.

Enfin, citons les coopératives d'habitation, parce que la nécessité d'un développement du logement social s'impose dans de nombreux pays occidentaux. Étant donné, d'une part, l'évolution des marchés immobiliers dans bien des régions et, d'autre part, le dualisme croissant de nos sociétés, il y a plus que jamais place pour des initiatives coopératives en matière de logement social. Soulignons aussi que le fait d'habiter un même immeuble ou un même ensemble de maisons dont on est colocataire ou copropriétaire, contribue bien plus à une dynamique collective que tout simplement le fait d'être client-usager d'une coopérative où l'on ne rencontre guère les autres membres. L'habitat, comme le travail, est un vecteur sinon d'identité collective, du moins d'une certaine communauté de destin, même si celle-ci se vit parfois dans de fortes tensions.

### **Les nouveaux champs de la coopération**

Dans nos pays industrialisés, il faut probablement regarder au-delà des mouvements coopératifs d'aujourd'hui afin de discerner l'avenir de la coopération. La raison en est que, vu la crise structurelle de nos sociétés et de nos économies, la condition de nécessité joue avec bien plus d'acuité qu'il y a quinze ou vingt ans. En cela, elle ouvre de nouveaux champs pour des pratiques coopératives. En particulier, le recul de l'État-providence dans une multitude de domaines et la perte de millions d'emplois font émerger de nouvelles nécessités pour de nombreuses personnes qui, auparavant, étaient encore protégées.

Il est de plus en plus question de nouvelles demandes sociales, de besoins qui ne peuvent pas (ou plus) être satisfaits de manière suffisante par le marché ou par l'action publique comme la prise en charge des personnes âgées de plus en plus nombreuses, les réponses à apporter au chômage des jeunes et des moins jeunes, les problèmes liés à la délinquance et à la prévention de celle-ci ou encore les problèmes liés à la protection de l'environnement, à la garde des enfants, à l'accompagnement scolaire ou parascolaire, etc. On pourrait ainsi continuer la liste des besoins qui sont les nouveaux défis d'aujourd'hui comme l'était, il y a cent ans, le fait de remplir le panier de la ménagère ou d'obtenir un crédit à un taux raisonnable.

Dans nos sociétés, la condition d'identité collective pose sans doute davantage problème que la condition de nécessité. Une série de facteurs jouent contre cette identité collective. Il y a un individualisme ambiant, une explosion des liens sociaux, un affaiblissement des ciments traditionnels qu'étaient la religion, le syndicalisme, les normes morales, etc. Le chômage, bien évidemment, joue aussi dans le sens d'une déstructuration des tissus sociaux puisqu'on reconnaît, dans le travail, l'un des vecteurs les plus forts de l'intégration sociale.

Pourtant, il existe encore aujourd'hui un terreau où se reconstruisent de vraies dynamiques communautaires et dans lequel pourront s'enraciner à l'avenir bien des coopératives. Ce terreau, c'est celui de la vie associative qui bouillonne et prend des formes multiples dans toutes les sociétés occidentales. Le foisonnement associatif contemporain n'est plus l'expression d'identités collectives fortes, mais de consciences collectives partielles. On est rassemblé par une conscience commune de la nécessité de protéger l'environnement, de prendre en charge des personnes handicapées ou des exclus, de répondre au défi de l'immigration ou de la coopération au développement, etc. À travers certains défis, certains enjeux, des communautés de destin partiel - mais néanmoins fortes - se construisent et servent de base aux initiatives associatives.

En tout cas, après avoir travaillé pendant dix ans sur les coopératives et sur ce qui fait l'essence même de la coopération, j'ai acquis la conviction qu'une large part de l'avenir de la coopération se joue aujourd'hui dans la vie associative.

Une telle affirmation ne peut manquer de soulever des questions et des objections. La vie associative, n'est-ce pas d'abord le lieu du social et du culturel, alors que la coopération est le lieu de l'économique? L'associatif n'est-il pas aussi le lieu des subsides publics, alors que le financement des coopératives est assuré par la vente de biens et de services sur le marché? Enfin, la vie associative n'est-elle pas le domaine propre du bénévolat et donc de l'amateurisme, des engagements militants très respectables d'un point de vue moral, mais tout de même pas vraiment solides d'un point de vue économique?

Je crois qu'il est possible de répondre à ces questions et objections. Voici quelques éléments soumis à votre appréciation. Le premier, c'est encore une leçon de l'histoire. Si la Société des Équitables Pionniers de Rochdale date du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1844), cette initiative et bien d'autres ont été précédées par un fort bouillonnement associatif : la Révolution française, mais aussi diverses évolutions politico-sociales ont en effet fait émerger des associations ouvrières de toutes sortes. D'ailleurs, les coopératives dans bien des pays se sont d'abord appelées «associations ouvrières» avant de recevoir le statut de société coopérative, de société mutualiste, d'organisation syndicale, voire de parti ouvrier. C'est donc bien le bouillonnement associatif de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle qui a engendré le mouvement coopératif. Sa source n'est nulle part ailleurs.

Deuxième piste de réflexion : est-ce que les associations relèvent vraiment de l'économique? Est-ce qu'il y a là du sérieux pour l'économiste, pour les gens soucieux de calculs de valeur ajoutée et de production de richesses? Il est vrai que les services offerts par les associations sont le plus souvent non marchands : ils sont mis à disposition des usagers, soit gratuitement, soit à un prix sans relation directe avec le coût effectif de production. Celui-ci n'est donc pas couvert par des recettes de ventes, mais par des subventions publiques, par des cotisations ou par des dons. Cette absence de prix de marché affaiblit la crédibilité des productions associatives, car ce sont les prix qui permettent le calcul d'un chiffre d'affaires et, en général, de la valeur ajoutée. Celle-ci traduit

en effet la valeur de l'apport spécifique du travail et du capital qui est «ajoutée» à la valeur initiale des biens et services achetés par l'entreprise ou l'organisation (ses consommations ou «inputs» intermédiaires). Pour calculer cette valeur ajoutée, la méthode la plus simple et la plus courante consiste à retrancher du chiffre d'affaires la valeur (le coût) de ces consommations intermédiaires. Et la somme de toutes les valeurs ajoutées d'un pays donne son produit intérieur brut (PIB). Dès lors, est-ce qu'en l'absence de prix de marché, on peut affirmer que les associations ne participent pas à la production de richesse nationale?

Réfléchissons un instant à partir de quelques exemples sur la différence fondamentale entre les activités marchandes et non marchandes. En France, les autoroutes sont payantes. Elles sont offertes sur le marché des voies de communication où, si vous désirez voyager, vous pouvez choisir entre la route nationale, l'autoroute, le train ou même l'avion. En Belgique, les autoroutes sont gratuites. Elles sont intégralement non marchandes parce que c'est l'État qui prend tout leur financement en charge. Est-ce que les autoroutes françaises sont plus productives, créent-elles plus de richesses que les autoroutes belges? Bien sûr que non. Autre exemple : la projection d'un film dans un cinéma commercial crée un chiffre d'affaires et une valeur ajoutée facile à calculer. Tout le monde est d'accord pour dire que c'est du sérieux, du solide, du vrai économique. La projection du même film, à la limite de la même copie, dans une école qui ne fait pas payer les enfants, c'est du non-marchand. Ce ne serait plus aussi sérieux, cela créerait moins de bien-être, moins de richesses? C'est pourtant la même activité. Dernier exemple : un cours de langue dans une école privée qui pratique des prix élevés, c'est un service très spécialisé, typique de notre économie essentiellement tertiaire. C'est bien sûr du marchand très reconnaissable. Prenez le même cours de langue, à la limite donné par la même personne, mais en tant que bénévole dans une association locale : contribuerait-il moins au bien-être collectif? Pas du tout, évidemment. J'oserai même affirmer que, d'une manière générale, l'ensemble des productions associatives est souvent plus fondamental pour le bien-être de nos sociétés que beaucoup de productions capitalistes qui doivent parfois créer le besoin pour pouvoir s'écouler.

En réalité, c'est le mode de financement des activités qui fait la différence essentielle entre les sphères marchande et non marchande. Ce n'est en rien la nature des activités et encore moins leur caractère plus ou moins productif. Autrement dit, l'associatif est productif et il est possible de calculer sa valeur ajoutée. C'est seulement un peu plus compliqué parce que les méthodes sont différentes. D'ailleurs, les responsables de la comptabilité nationale ne s'y trompent pas : ils estiment la valeur ajoutée des activités non marchandes à partir de la rémunération du facteur travail (masse salariale) et du facteur capital (loyer pour les bâtiments occupés, etc.).

Troisième piste de réflexion : les associations se rapprochent du monde coopératif parce qu'elles combinent de plus en plus des dimensions marchandes et non marchandes. Du fait des difficultés croissantes qu'elles rencontrent pour obtenir des pouvoirs publics les moyens financiers dont elles ont besoin ou bien

parce qu'une partie de leurs activités s'adressent naturellement à une demande solvable, de très nombreuses associations développent aujourd'hui certaines productions marchandes. Deux exemples vont illustrer cette évolution.

Considérons d'abord les expériences dites de réinsertion par l'économique ou encore de formation par le travail. Elles sont généralement issues d'une véritable dynamique associative et se sont développées sous de multiples appellations dans la plupart des pays de la Communauté. En Grande-Bretagne, ce sont des «community business», en France des «associations intermédiaires» ou des «entreprises d'insertion», en Italie des «coopératives de solidarité sociale», en Belgique des «entreprises d'apprentissage professionnel». Dans pratiquement toutes ces expériences, le recours au marché en vue de vendre tout ou partie de la production se combine avec d'importants financements publics, notamment pour la rémunération du personnel d'encadrement. Bien souvent aussi, des dons privés et du travail bénévole soutiennent ces activités.

Autre exemple, le développement de ce qu'on appelle de plus en plus les services de proximité : organisation de transports communautaires en Grande-Bretagne, multiplication des crèches parentales en France, mouvements d'auto-assistance en Allemagne dans le domaine de la santé et de l'aide à domicile, coopératives sociales en Italie pour les soins à domicile des personnes âgées ou handicapées, les illustrations sont nombreuses. Ce qui est typique dans une bonne part de ces services de proximité, c'est que les usagers, par exemple les parents pour les crèches, participent à la conception et au fonctionnement des services, bénévolement ou de manière rémunérée. Autrement dit, à partir d'une prise de conscience collective, d'une nécessité, d'un problème important (comme l'insuffisance de crèches publiques), des dynamiques de type coopératif s'enclenchent et débouchent sur des productions qui sont de véritables hybridations entre économies marchande, non marchande et même non monétaire.

Ainsi, je crois vraiment que la vie associative est le terreau privilégié pour l'émergence de coopératives. Évidemment, je ne prétends pas que les associations vont toutes engendrer des coopératives, mais je suis convaincu que le mouvement va dans ce sens, même si beaucoup d'activités ne prendront pas l'appellation coopérative. En ce sens, il y a une sorte de bouclage dans l'histoire. C'est un peu comme si la coopération, arrivée à une certaine maturité aujourd'hui, devait retourner à ses origines et se «ressourcer» en replongeant dans les dynamiques originelles, dans ces conditions qui ont fait son succès au XIX<sup>e</sup> siècle, non pas pour cultiver la nostalgie des grands élans du passé ou pour redorer un blason parfois terni, mais bien pour lire les signes des temps et discerner les espaces où s'écriront les plus belles pages coopératives du XXI<sup>e</sup> siècle.